

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres*

**COMMUNIQUE DU 23 NOVEMBRE 2021**  
**OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE**



**INITIEE PAR**

**GREEN MOBILITY HOLDING S.A.**

**PRESENTEE PAR**



Banque présentatrice

Banque présentatrice et garante

**MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ETABLIE PAR  
GREEN MOBILITY HOLDING S.A.**

Prix de l'offre :

0,50 euro par action Europcar Mobility Group, coupon attaché (le « **Prix de l'Offre** ») augmenté de 0,01 euro par action Europcar Mobility Group en cas d'atteinte du seuil de 90 % du capital et des droits de vote d'Europcar Mobility Group (le « **Complément de Prix** »)



Le présent communiqué est établi et publié par Green Mobility Holding S.A. conformément aux dispositions de l'article 231-27 1° et 2° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** »).

*Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres*

**AVIS IMPORTANT**

Dans le cas où le nombre d'actions non présentées à l'Offre par les actionnaires de la société Europcar Mobility Group ne représenterait pas, à l'issue de l'Offre ou, le cas échéant, de l'Offre Réouverte, plus de 10 % du capital et des droits de vote d'Europcar Mobility Group, Green Mobility Holding S.A. a l'intention de mettre en oeuvre, dans un délai de dix (10) jours de négociation à compter de la publication de l'avis de résultat de l'Offre ou, le cas échéant, au plus tard dans un délai de trois (3) mois à l'issue de la clôture de l'Offre Réouverte, conformément aux articles L. 433-4 II du code monétaire et financier et 232-4 et 237-1 à 237-10 du règlement général de l'AMF, une procédure de retrait obligatoire afin de se voir transférer les actions Europcar Mobility Group non apportées à l'Offre moyennant une indemnisation égale au Prix de l'Offre augmenté du Complément de Prix, après ajustements le cas échéant.

La Note d'Information doit être lue conjointement avec tous les autres documents publiés en relation avec l'Offre.

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique visant les actions de la société Europcar Mobility Group, apposé le visa n° 21-499 en date du 23 novembre 2021 sur la note d'information établie par Green Mobility Holding S.A.

Conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de Green Mobility Holding S.A. complètent la note d'information établie par Green Mobility Holding S.A. Ces informations seront mises à disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique. Un communiqué sera diffusé pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

La note d'information de Green Mobility Holding S.A. est disponible sur les sites Internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) et de Volkswagen ([www.volkswagenag.com/en/InvestorRelations/news-and-publications/Europcar\\_offer.html](http://www.volkswagenag.com/en/InvestorRelations/news-and-publications/Europcar_offer.html)) et peut être obtenue sans frais auprès de :

**Green Mobility Holding S.A.**

19-21, route d'Arlon  
8009 Strassen  
Luxembourg

**Bank of America Europe DAC –**

**Succursale en France**

51 rue La Boétie  
75008 Paris  
France

**BNP Paribas**

4 rue d'Antin  
75002 Paris  
France

***Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres***

*Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement et ne constitue pas une offre d'acquérir des titres. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet de restrictions légales dans certaines juridictions. Les personnes venant à entrer en possession du présent communiqué doivent se tenir informées des restrictions légales applicables et les respecter. Green Mobility Holding S.A. décline toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions légales applicables.*